

ÉTATS FINANCIERS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28-04-2026

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	111 657	87 570
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	709 160	686 090
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 514 826	3 290 567
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	428 569	158 104
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	559 909	642 253
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 983	153 670
AC 7 - Autres actifs	5.7	166 158	157 645
TOTAL ACTIF		5 644 261	5 175 899
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	566 311	292 723
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	179 319	188 100
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 910 652	3 779 710
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	158 055	54 838
PA 5 - Autres passifs	5.12	240 644	312 097
TOTAL PASSIF		5 054 982	4 627 468
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		419 327	394 327
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 5 - Report à nouveau		4091	
CP 6 - Résultat de la période		65 851	54 093
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	589 280	548 431
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 644 261	5 175 899

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	976 085	836 322
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	564 689	529 008
HB 3 - Actifs donnés en garantie	5.16	512 000	274 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 052 774	1 639 330
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	214 439	374 869
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		214 447	374 877
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 7 - Garanties reçues	5.19	2 911 759	1 882 025
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 911 759	1 882 025

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	5.20	391 450	368 838
PR 2 - Commissions	5.21	76 381	77 855
PR 3 / CH 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	62 514	25 723
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	40 245	47 438
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		570 590	519 854
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-207 255	-189 336
CH 2 - Commissions encourues		-12 309	-9 811
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-219 564	-199 147
PRODUIT NET BANCAIRE			
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5.25	-20 614	-17 829
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	3 522	4 960
PR 7 - Autres produits d'exploitation		129	241
CH 6 - Charges de personnel	5.27	-148 288	-135 220
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	-68 507	-75 229
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		-23 082	-10 186
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		94 186	87 444
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	-1 967	3 671
CH 11 - Impôts sur les sociétés	5.30	-26 368	-37 022
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		65 851	54 093
PR 9 / CH 10 - Pertes provenant des éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		65 851	54 093
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		65 851	54 093
RÉSULTAT PAR ACTION (en DT)	5.31	3,292	2,704

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		521 785	471 696
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-224 217	-194 478
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-32 331	-66 771
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		113 71	2
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-245 979	-350 221
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		134 168	384 152
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-270 465	-178 888
Titres de placement / titres de transaction		-249 483	-142 867
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-54 917	256
Sommes versées à l'État		-10 192	-50 002
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT / AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		-420 261	-127 121
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		47 543	42 960
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		78 569	-26 402
Acquisitions / cessions sur immobilisations		-23 192	-31 858
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT / AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		102 920	-15 300
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		109 500	0
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-5 302	-21 542
Dividendes versés		-24 980	-24 981
Plus ou moins-value sur cession Titre		864	3 073
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		80 082	-43 450
VARIATION DE TRÉSORERIE		-237 259	-185 871
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		118 967	304 838
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	-118 291	118 967

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 100.007.645 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

PROVISIONS SUR LES ENGAGEMENTS

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

4. FAIT MARQUANT DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2025

4.1 INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2025 a institué une Contribution non conjoncturelle au profit du Compte de diversification des sources de sécurité sociale fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

Cette taxe conjoncturelle s'ajoute à celle déjà prévue par la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 et fixée aussi à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2025, au titre des deux contributions conjoncturelles s'élève à **4 372 KDT** (Cf. note 5.30).

5. NOTES EXPLICATIVES

NOTE 5.3 – CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 567 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources ordinaires	-1	3 247 920	3 025 519
- Activités hors leasing		2 959 194	2 765 577
- Activité de leasing		288 726	259 942
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	172 832	169 693
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 058	22 254
Autres crédits à la clientèle	-4	304 012	284 585
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		15 646	9 670
TOTAL BRUT EN KDT		3 762 467	3 511 721
Moins : Agios réservés classes 2, 3 & 4		-18 190	-13 236
Moins : Provisions	-5	-229 451	-207 918
- Provisions individuelles		-169 055	-154 992
Dont provisions additionnelles		-22 424	-19 004
- Provisions collectives		-60 396	-52 926
TOTAL NET EN KDT	-6	3 514 826	3 290 567

NOTE 5.4 – PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 428 569 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 158 104 KDT au 31 Décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de transaction (BTA-BTC)	410 643	155 347
Créances rattachées sur titres de transaction	17 927	2757
TOTAL EN KDT	428 569	158 104

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 Décembre 2025 à 559 909 KDT contre 642 253 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	10 384	9 415
Titres d'investissement	528 379	604 388
Créances rattachées aux titres d'investissement	19 254	26 552
TOTAL BRUT	561 316	643 654
Moins : Provisions pour dépréciation des titres	-1 408	-1 401
TOTAL NET (iii)	559 909	642 253

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 910 652 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 3 779 710 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	(i)	2 136 571	2 005 978
Comptes d'épargne	(ii)	1 114 154	1 032 550
DAT/BC échus non remboursés		10 855	9 615
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	462 661	552 584
Autres sommes dues à la clientèle		107 540	113 885
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	73 500	56 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		5 372	8 598
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 910 652	3 779 710

NOTE 5.20 – INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 450 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 368 838 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	18 667	37 107
Produits sur opérations de crédit	(ii)	353 917	308 520
Revenus assimilés	(iii)	18 866	23 211
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		391 450	368 838

NOTE 5.25 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 614 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 17 829 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions	(i)	35 361	33 783
dont provisions collectives		7 470	9 882
dont provisions additionnelles		4 862	3 631
Reprises sur provisions	(ii)	-15 955	-27 234
dont reprises sur provisions additionnelles		-294	-2 667
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		5	694
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		66	160
Créances radiées		1 771	10 467
Récupération sur créances radiées		-633	-41
Total en KDT		20 614	17 829

NOTE 5.27 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 135 220 KDT au 31 décembre 2024 à 148 288 KDT au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 13 068 KDT.

NOTE 5.31 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net attribuable aux actionnaires	65 851	54 093
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	3,292	2,704

NOTE 5.34 – CONTROLES EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La banque a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêtés des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision ;

NOTE 5.36 – INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS AU 31 12 2025 (EXTRAIT DE LA NOTE)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives aux dites informations, l'UBCI présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

2. STRATÉGIE ESG

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

3. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêtés des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI.

Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

NOTE 5.37 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

EXTRAIT DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

I- RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 589 280 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 65 851 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée cidessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

